

Et si on parlait d'ailleurs... (dans Mordelles)

Un ailleurs pas si loin puisqu'il s'agit de l'**extension de la zone artisanale des Fontnelles**.
Que lit-on à ce propos dans le journal municipal, Mordelles Infos, de mars 2014 ?

Ainsi, le dossier de réalisation a pu être approuvé à l'unanimité par le conseil municipal le 9 juillet 2012.
Il était raisonnable d'imaginer une mise à disposition des premières parcelles 18 mois après cette décision. C'était sans compter sur la difficulté de maîtriser le foncier. C'est pourquoi la commune a demandé à la Préfecture une déclaration d'utilité publique, le 30 septembre 2013. Celle-ci demande l'avis de l'Agence Régionale de Santé, des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine, de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine : les études d'impact sont ainsi analysées, des compléments demandés à la commune.

Donc, une fois encore, la mairie a lancé un projet très vraisemblablement sans concertation préalable suffisante avec les propriétaires concernés et se donne ensuite les moyens de les exproprier (comme à Sermon) en demandant une Déclaration d'Utilité Publique (la fameuse DPU) en Préfecture.

Plus loin, on lit :

Nous ne pouvons malheureusement pas raisonnablement envisager encore une période précise de vente de parcelles viabilisées. Nous ne pouvons que déplorer ce manque de visibilité pour les porteurs de projets qui se présentent régulièrement à la commune ainsi que pour les entreprises locales qui attendent afin de se moderniser ou se développer.

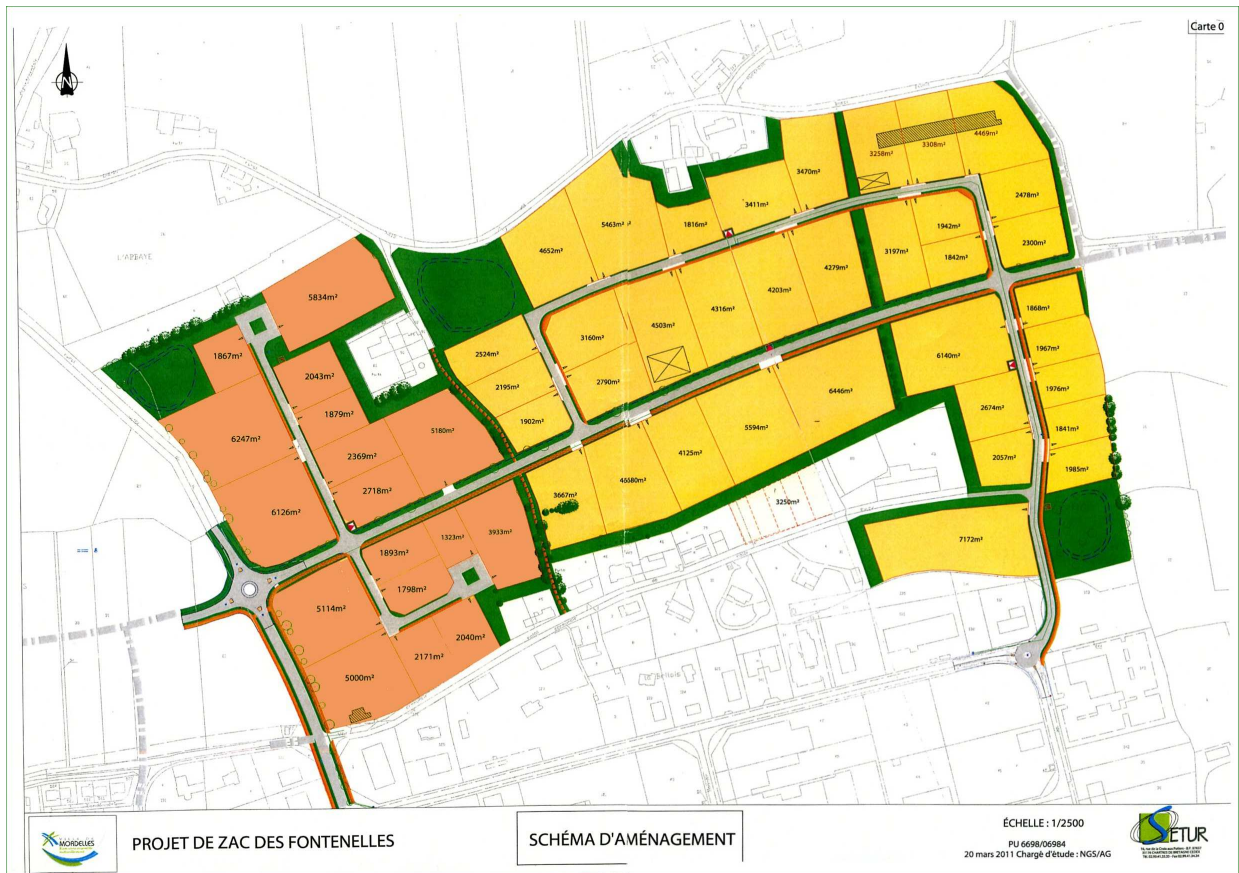
En conclusion, il faut rappeler que le dossier a été ouvert dès 2009 par les élus mordellais qui ont tout fait et font tout pour que le dossier avance au plus vite.

Et voilà, c'est dit ! Haro sur les propriétaires ! Au travers de ces lignes, on ne peut qu'en déduire que c'est de la faute exclusive des propriétaires.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas que d'une question d'argent. La mise en œuvre systématique de la procédure expropriation n'est pas acceptable. Nous sommes certains qu'avec un peu d'écoute et en instaurant une réelle concertation, la DUP n'est pas nécessaire. Contrairement aux propos sous-entendus dans cet article de Mordelles Infos, nous restons persuadés que les Mordellais sont des personnes responsables et qu'ils ne s'opposent pas directement à la réalisation de la zone artisanale des Fontnelles. Alors le problème est bien ailleurs...

Pourtant, ce n'est que de la terre, direz-vous. Oui, mais souvent c'est aussi un patrimoine familial, un outil de travail ou une partie de son terrain qu'on ne souhaite pas voir amputer car c'est un choix de vie qui ne devrait pas, lui non plus, être négociable.

Et ce n'est que la phase 1 (en orange sur le plan ci-dessous), on comprend que la phase 2 ait été remise "aux calendres grecques" !



Pour se faire une meilleure idée, voici la photo aérienne de la zone : croix rouge pour les bâtiments qui disparaissent et propriétés entièrement encerclées et amputées.



Une petite remarque cependant : il est un peu facile de dire que des porteurs de projets ne sont pas servis à cause de propriétaires "récalcitrants". Un peu partout dans les zones artisanales ou industrielles de la périphérie de Rennes, on remarque des entreprises ayant mis la clé sous la porte et des parcelles disponibles : la ZI "La Haie des Cognets" à St Jacques de la Lande en est un triste exemple. La place ne manque donc pas pour les porteurs de projets.